

COMPTES RENDUS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2009

Convocation du : 20.03.09

Nombre de conseillers en exercice : 29
 Nombre de conseillers présents : 25
 Nombre de pouvoirs : 04
 Nombre de votants : 29

Secrétaire de séance :
 Mme Annie Vincent

L'an deux mille neuf, le trente mars, à dix neuf heures et trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la commune de Chabeuil, sous la présidence de M. Pascal PERTUSA, Maire.

Etaient Présents :

Pascal PERTUSA – Maire -, Janine ALLONCLE, Max CANZIAN, Annie VINCENT, Michel BAN, Lysiane VIDANA, Gérard COLOMBIER, Carole ANTHEUNUS, Robert JOUX, Ghislaine BARDE, Gérard GIRAUD, Jean-Emmanuel GREGORIO, Marie-José PERMINGEAT, Jean-Marie MOUTTET, Gisèle BOURRY, Patrice COURTHIAL, Martine ROUVEYROL, Chantal COMBRISSE, Pierre MONTEILLET, Olivier DRAGON, Michèle ROCHE, Frédéric COLOMBANI, Pierre PILLET, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL

Sauf,

Jean-Pierre LOREAU, pouvoir à Gisèle BOURRY
 Catherine PALLIES, pouvoir à Pascal PERTUSA
 Sandrine VARESCO, pouvoir à Annie VINCENT
 Marie-Thérèse DESPESE, pouvoir à Pierre PILLET

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Annie Vincent est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Adoption à l'unanimité du procès verbal de la réunion du 26 février 2009.

Ghislaine Barde informe l'Assemblée de la récente création du Conseil Municipal d'enfants. Ainsi, 28 enfants, issus des classes de « CM » des écoles de Parlanges, Cuminal, G.André, et F.Gondin ont été élus par leurs camarades.

Monsieur le Maire félicite les enfants élus puis leur expose le déroulement d'une séance du conseil municipal.

**N° 01 : BUDGET PRINCIPAL : ADOPTION COMPTES ADMINISTRATIF ET DE GESTION 2008
 AFFECTATION DE RESULTAT**

Lysiane VIDANA présente les réalisations de l'année 2008. Le compte administratif s'établit comme suit :

	dépenses	recettes	solde
section de fonctionnement	4 436 053.96	5 274 687.95	838 633.99
section d'investissement	2 166 685.35	2 368 637.10	201 783.60
restes à réaliser	1 645 847.00	1 177 027.00	-468 820.00
TOTAL	8 248 754.46	8 820 352.05	571 597.59

Le compte de gestion, établi par le comptable du Trésor Public est identique au compte administratif.

Le Conseil Municipal adopte :

- le compte administratif par 24 voix pour, 4 voix contre : Pierre PILLET ayant le pouvoir de Marie-Thérèse DESPESE, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL qui justifient leur refus par le fait que le CA prend en compte l'augmentation de la fiscalité et que les dépenses de fonctionnement ne sont pas suffisamment optimisées ;
- le compte de gestion, à l'unanimité

et, décide, à l'unanimité, compte tenu des besoins nécessaires en section d'investissement, d'affecter au budget 2009 le résultat dégagé de la section de fonctionnement . soit 838 633.99€ comme suit :

- 267 036.40 € au compte 1068, réserves
- 571 597.59 € au compte OO2 excédent de fonctionnement reporté

N° 02 : BUDGET PRINCIPAL 2009 : DECISION MODIFICATIVE N° 1 PORTANT REPRISE DES RESTES A REALISER ET AFFECTATION DES RESULTATS 2008

Cette décision porte sur la reprise des résultats et des restes à réaliser issus du CA 2008. Une partie de l'excédent ainsi dégagé permet de diminuer le montant de l'emprunt destiné au financement des investissements inscrits au budget primitif 2009.

La décision modificative s'élève à 571 598 € en section de fonctionnement et à 1 745 847 € en section d'investissement. Adoption à l'unanimité.

N° 03 - BUDGET PRIMITIF 2009 – ZONES D'ACTIVITES

L. Vidana présente ce budget à l'Assemblée et détaille les inscriptions budgétaires réparties sur 3 opérations distinctes : location bâtiment industriel à Jet System, Zone de la Trésorerie et Zone de la Grue. Une discussion s'ensuit portant sur la durée de gestation d'une zone d'activités, les effets de la crise au niveau de la vente des lots et les difficultés rencontrées par les acquéreurs pour l'obtention des prêts nécessaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour 4 voix contre : Pierre PILLET ayant le pouvoir de Marie-Thérèse DESPESE, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL qui estiment que les prévisions ne sont pas fiables mais souhaitent néanmoins qu'elles se réalisent ; adopte le budget primitif 2009 zones d'activités arrêté comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Section de fonctionnement :	1 211 416	1 487 741
Section d'investissement :	1 465 034	1 188 709
Total	<u>2 676 450</u>	<u>2 676 450</u>

N° 04 : IMPOTS LOCAUX 2009 - VOTE DES TAUX

Le Maire apporte des explications sur les augmentations physique et nominale des bases des impôts locaux. Il propose ensuite à l'Assemblée une augmentation proportionnelle des taux de + 0.5% et précise qu'il préfère augmenter très légèrement et régulièrement les impôts locaux de manière à préserver une capacité d'investissement correcte en limitant le recours à l'emprunt et l'endettement de la commune, tout en respectant son engagement de ne pas dépasser l'augmentation des salaires qui s'élève en 2008 à +1.6%. Il propose donc à l'Assemblée cette majoration de 0.5%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 25 voix pour, 4 voix contre : Pierre PILLET ayant le pouvoir de Marie-Thérèse DESPESE, Yves GENTIAL, Bernadette COURTHIAL qui s'opposent à toute augmentation de la pression fiscale des familles quel que soit son montant,

- décide de fixer les taux d'imposition pour l'année 2009 comme suit :

	<i>TAUX ANNEE PRECEDENTE</i>	<i>TAUX VOTES 2009</i>	<i>BASES</i>	<i>PRODUITS</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	8,26	8,30	8 452 000	701 516
<i>Foncier bâti</i>	15,06	15,14	6 145 000	930 353
<i>Foncier non bâti</i>	43,56	43,78	212 900	93 208
<i>Taxe professionnelle</i>	8,54	8,58	6 924 000	594 079

N° 05 - TRAVAUX DE VOIRIE AUTORISATION SIGNATURE DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE

Le Maire expose le déroulement de la procédure de marché négocié engagée en vue de la réalisation des travaux de voirie communale réalisés dans le cadre du programme annuel, le précédent marché étant arrivé à échéance le 31/12/2008.

A l'unanimité le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché des travaux avec l'entreprise E26 sur la base du bordereau des prix unitaires fourni, étant précisé que toute commande d'un montant supérieur à 20 000€ HT bénéficiera d'un rabais de 1.5% appliqué sur ce bordereau des prix unitaires.

N° 06 - AMÉNAGEMENT RD 154 - AUTORISATION SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX

Le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération du 13 octobre 2008, le projet établi par le Cabinet David, concernant l'aménagement de la RD 154 a été validé. Ce projet s'inscrit dans le schéma global des déplacements des piétons et des cyclistes élaboré par la Commune afin d'assurer la liaison entre les zones pavillonnaires, éloignées du centre urbain, vers les pôles d'activités importants du centre ville et notamment les écoles et les collèges.

Le Maire ayant été autorisé à engager une procédure de marché négocié pour la dévolution des travaux, détaille les différentes phases de la consultation engagée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer les marchés de travaux concernant les travaux d'aménagement de la RD 154 avec les entreprises ci-dessous :

- pour le lot n°1 offre présentée par le par le groupement d'entreprises E26 / /OBOUSSIER pour la somme de 196 716.54€ HT,
- pour le lot n° 2 : offre présentée par l'entreprise SPIE pour la somme de 32 770.50€ HT

N° 07 : BUDGET PRINCIPAL 2008 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Adoption, à l'unanimité, de la décision modificative n° 2 du budget principal 2009 portant sur divers compléments de crédits et s'élevant à 194 303€ en section de fonctionnement et à 178 773€ en section d'investissement.

N° 08 - MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AU 1^{er} AVRIL 2009

Suite au départ à la retraite d'un Agent, à la réussite d'un Agent à un examen professionnel et à divers avancements de grades possibles sous réserve de l'avis de la CAP (CDG26), le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la modification du tableau des emplois comme ci-dessous à compter du 1^{er} avril 2009:

- . création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif 2^{ème} classe
- . création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Administratif 1^{ère} classe
- . création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du Patrimoine 1^{ère} classe
- . création d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du Patrimoine Principal 1^{ère} classe
- . suppression d'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint du Patrimoine Principal 2^{ème} classe
- . création d'un emploi permanent à temps complet d'Attaché territorial

N° 09 : PISCINE DROITS D'ENTREE

A l'unanimité, acceptation d'une légère actualisation des tarifs de la piscine avec mise en place d'un nouveau tarif réservé aux bénéficiaires du RMI et aux demandeurs d'emploi, comme suit :

	objet	proposition 2009
ADULTES	ticket individuel	2.50
	carnet de 10 tickets	19.50
	groupe (minimum 10 personnes de plus de 18 ans)	2.00
	bénéficiaires du RMI ou demandeurs d'emploi *	1.25
ENFANTS (moins de 18 ans)	ticket individuel	1.25
	carnet de 10 tickets	9.15
CENTRE AERES OU GROUPES ENFANTS DE MOINS DE 2 ANS	ticket individuel (groupe à partir de 10 personnes de moins de 18 ans avec accompagnateur)	0.85
		gratuit

* tarif applicable aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), sur présentation d'un justificatif récent

N° 10- VERSEMENT ANTICIPÉ DU FONDS DE COMPENSATION DE LA TVA (FCTVA)

Le Maire expose à l'Assemblée l'objet de la présente délibération qui porte sur l'application des dispositions de l'article 1^{er} de la loi de finances rectificative pour 2009, codifiées à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales, pour le versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

Il précise que le dispositif du plan de relance de l'économie relatif au fonds de compensation pour la TVA (FCTVA), inscrit à l'article L 1615-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT), permet le versement en 2009 des attributions du fonds au titre des dépenses réalisées en 2008, pour les bénéficiaires du fonds qui s'engagent, par convention avec le représentant de l'Etat, à accroître leurs dépenses d'investissement en 2009.

Cette dérogation au principe du décalage de deux ans entre la réalisation de la dépense et l'attribution du FCTVA devient pérenne pour les bénéficiaires du fonds dès que les services de préfectures constateront, au 1^{er} trimestre 2010, qu'ils ont respecté leur engagement au regard des montants effectivement réalisés en 2009.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à conclure avec le représentant de l'Etat la convention par laquelle la commune de Chabeuil s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement en 2009 afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

N° 11 - COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

DECISION N° 2009/08 du 02.03.09

Acceptation de la proposition de RENAULT TRUCKS pour l'achat d'un camion d'occasion Renault Porteur Polybenne d'un montant de 40 000 H.T € pour les services techniques.

DECISION N° 2009/09 du 12.03.09

Signature d'une convention tripartite entre la commune de Chabeuil, le Département de la Drôme et d'ADII 26 en vue de la réalisation d'un pré diagnostic « habitat population active » sur le territoire de la commune moyennant la somme de 10 000 €. Cette action pouvant bénéficier d'une aide du Département de 2500 €.

DECISION N° 2009/10 du 12/03/09

Signature de l'avenant de 238,07 € avec la SMACL correspondant à la révision de la cotisation de l'année 2008 afférente aux garanties « dommages causés à autrui-défense recours »

DECISION N° 2009/11 du 13/03/09

Acceptation de la proposition de la société ACROBATX afin d'effectuer les travaux de confortement de deux falaises de la colline la Gontarde. pour un montant total de 45 135 € H.T (15 520 € quai de la République + 29 615 € chemin du cimetière)

DECISION N° 2009/12 du 23/03/09

Désignation de Maître Benjamin GAEL, avocat, domicilié 31 rue François Garcin à Lyon pour défendre les intérêts de la commune dans le cadre d'une action en défense portant sur un recours pour excès de pouvoir à l'encontre de l'arrêté municipal n° 2008/90 du 22/12/08 portant mesures de salubrité publique sur une propriété privée.

Information :

- Le conseil municipal, lors de sa réunion du 26/02/2009, avait émis un avis favorable à la demande d'autorisation au titre du code de l'environnement sollicitée par la Société SARL DIKA en vue d'être autorisée à exploiter une fabrique de cônes de viande à kebab congelés sur son site situé à Malissard, dans le cadre de l'enquête publique sur ce dossier. Le Maire fait part à l'Assemblée de l'avis favorable du commissaire enquêteur, assorti d'une réserve au niveau des rejets et de quelques recommandations techniques.
- La date de la prochaine réunion du conseil municipal est fixée au **mardi 28 avril 2009 à 19h.**

La séance est levée à 22h20.

La séance est levée à

Le Maire
Pascal PERTUSA

La Secrétaire de Séance
Annie VINCENT